

INFOS PRATIQUES ANS

BRETAGNE 2020

FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ

Un fonds de solidarité est créé pour accompagner les structures qui auront été les plus fragilisées par la période de crise sanitaire. Une somme de 420 000€ a été réservée pour la Bretagne.

CONTACTS

Fonds Territorial de Solidarité



Quels sont les projets qui peuvent être soutenus ?

Objectif: L'objectif à court terme consiste à contribuer à relancer les activités sportives à la rentrée de septembre 2020 et à éviter des licenciements et/ ou la disparition d'associations sportives.

Publics: les structures éligibles:
- Axe 1: Les associations
employeurs de 1 à 2 ETP qui
n'ont pas fait appel au dispositif
de chômage partiel mais dont
les emplois sont menacés
(justifier la fragilité-par exemple
en indiquant le recours à des
emprunts bancaires)

- Axe 2 : Aide à des projets de soutien, de promotion et de relance d'activités (hors réduction sur le prix des licences)

Territoire : la Bretagne.

Quelles sont les structures éligibles ?

- Les associations affiliées et agréées à des fédérations sportives
- Ligues ou comités des fédérations sportives
- CROS, CDOS
- Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)
- Groupements d'employeurs intervenant au bénéfice des associations sportives
- Associations œuvrant dans le domaine de la santé

Quel est le calendrier ?

Ouverture de la campagne au 13 juillet sur « Compte Asso »

Clôture de la réception des dossiers le 6 septembre dans « Compte Asso »

Une instance de concertation régionale du sport est prévue le 24 septembre pour fixer l'attribution des subventions.

Comment formuler une demande?

Portail
« COMPTE ASSOCIATION »
www.associations.gouv.fr/lecompte-asso.html flag



Pour prétendre à une aide ANS, toute association est tenue de fournir un compte rendu - financier et qualitatif - pour chacune des actions subventionnées au titre du CNDS 2019 (utilisation CERFA 15059*01)

Qui vous accompagne?

- ► Vous êtes un club : <u>les conseillers sport des DDCS</u>
- ▶ Vous êtes une ligue ou un comité : les conseillers pôle sport de la DRJRCS

CONTACTS



➤ Vous êtes un club :		
22 DDCS des COTES D'ARMOR	Préfecture des Côtes d'Armor DDCS des Côtes d'Armor 1 place du Général de Gaulle CS 32370 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 Tél : 02 96 62 08 09	Marie Laurence BENTZ Tél: 02 96 62 83 48 marie-laurence.bentz@cotes-darmor.gouv.fr
29 DDCS du FINISTERE	Maison départementale des Sports 4 rue Turgot CS 21019 Cité administrative Ty Nay 29196 QUIMPER CEDEX Tél : 02 98 64 99 00 http://www.finistere.gouv.fr	Patrick RIOU Tél: 02 98 64 62 31 ddcs-sasl@finistere.gouv.fr
35 DDCSPP d'ILLE-ET-VILAINE	15 avenue de Cucillé CS 90 000 35919 RENNES Cedex Tél : 02 99 59 89 00	ddcspp-js-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr Tél: 02 99 59 89 00
56 DDCS du MORBIHAN	32 boulevard de la Résistance, CS 62541 56019 Vannes Tél : 02 22 07 20 20 http://www.morbihan.gouv.fr	Natalie Bollier Tél: 02 56 63 71 33 nathalie.bollier@morbihan.gouv.fr Pierre-Alexis PONSOT Tél: 02 56 63 71 56 pierre-alexis.ponsot@morbihan.gouv.fr Jean-Paul RENOU Tél: 02 56 63 71 60 Jean-paul.renou@morbihan.gouv.fr

➤ Vous êtes une ligue ou un comité :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne

Secrétariat / référente administrative Sarah ABRAHAM Tél : 02 23 48 24 25 Mail : sarah.abraham@drjscs.gouv.fr

Yves Belliard / yves.belliard@drjscs.gouv.fr